

États financiers de la

**Fondation paralympique
canadienne**

31 mars 2017

Fondation paralympique canadienne

31 mars 2017

Table des matières

Rapport de l'auditeur Indépendant.....	1-2
État de la situation financière	3
État des revenus et des dépenses.....	4
État de l'évolution des soldes du fonds.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-9

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation paralympique canadienne

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation paralympique canadienne (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution des soldes du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2017 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

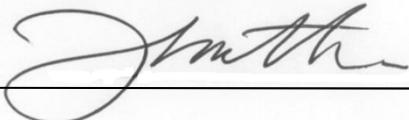
Le 22 août 2017


Fondation paralympique canadienne

État de la situation financière
au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	526 934	81 949
Débiteurs	34 421	25 549
Frais payés d'avance	3 645	-
	565 001	107 498
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	285 338	8 873
Soldes du fonds		
Non affecté - Fonds d'administration général	279 663	13 371
Affecté à l'externe - Fonds du Cercle des champions	-	53 317
Affecté à l'externe - Fonds de la Campagne d'automne	-	31 937
	279 663	98 625
	565 001	107 498

Au nom du Conseil


Administrateur


Administrateur

Fondation paralympique canadienne

État des revenus et des dépenses
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Fonds d'administration général	Fonds du Cercle des champions	Fonds de la Campagne d'automne	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Don général	171 181	-	-	171 181	15 118
Cercle des champions	-	130 765	-	130 765	53 317
Campagne d'automne	10 523	-	28 062	38 585	31 937
Bourses	-	-	-	-	7 000
Événements de tierce partie	102 539	-	-	102 539	197
Marketing pour la cause	99 659	-	-	99 659	-
	383 902	130 765	28 062	542 729	107 569
Dépenses					
Administration	111 691	-	-	111 691	1 944
Bourses	-	-	-	-	7 000
	111 691	-	-	111 691	8 944
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports à l'Organisme	272 211	130 765	28 062	431 038	98 625
Apports à l'Organisme	5 919	184 082	59 999	250 000	-
Excédent des revenus sur les dépenses	266 292	(53 317)	(31 937)	181 038	98 625

Les notes complémentaires aux états financiers font partie intégrante de cet état financier.

Fondation paralympique canadienne

État de l'évolution des soldes du fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Fonds d'administration général non affecté	Fonds du Cercle des champions affecté à l'externe	Fonds de la Campagne d'automne affecté à l'externe	Total	
	\$	\$	\$	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	13 371	53 317	31 937	98 625	-
Excédent des revenus sur les dépenses	266 292	(53 317)	(31 937)	181 038	98 625
Solde à la fin	279 663	-	-	279 663	98 625

Les notes complémentaires aux états financiers font partie intégrante de cet état financier.

Fondation paralympique canadienne

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	181 038	98 625
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 4)	263 948	(16 676)
	444 986	81 949
Augmentation nette de la trésorerie	444 986	81 949
Trésorerie au début	81 949	-
Trésorerie à la fin	526 935	81 949

Les notes complémentaires aux états financiers font partie intégrante de cet état financier.

Fondation paralympique canadienne

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Objectif de la Fondation

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») fut établie afin d'assurer que les programmes, l'équipement et les gens soient en place afin d'aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium olympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités du Comité paralympique canadien.

La Fondation fut constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes le 19 février 2015 sans capital-actions. La Fondation est une fondation publique reconnue en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada en date du 12 juin 2015 et est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les comptes de la Fondation sont gérés conformément aux principes de comptabilité par fonds. Les ressources reçues et dépensées sont classées dans des fonds pour fins comptables et de prestation, qui correspondent aux objectifs précisés par les donateurs à l'externe ou par le Conseil d'administration à l'interne.

(i) Fonds d'administration général

Le Fonds d'administration général comptabilise tous les programmes et toutes les activités administratives relatifs aux fonds non affectés de la Fondation.

(ii) Fonds du Cercle des champions

Le Fonds du Cercle des champions a été établi pour épauler des initiatives ciblées y compris en matière d'entraîneurs, de formation et d'innovation ainsi que d'équipement.

(iii) Fonds de la Campagne d'automne

Le Fonds de la Campagne d'automne a été établi pour épauler des initiatives ciblées à l'échelle communautaire, parmi ces initiatives, on comprend le Fonds parasports de Bon départ (Parasport Jumpstart Fund), la Semaine scolaire paralympique, la ressource en ligne du programme « S'amuser grâce aux sports paralympiques » (FUNdamentals Physical Literacy Resources), Nouvelles perspectives, Vie nouvelle, et des ressources en ligne pour Trouver un Sport / une Activité / un Club.

Constataion des revenus

- (i) La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés, où les apports liés aux transactions générales sont constatés à titre de revenus dans le Fonds d'administration générale lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié. Les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant, sont reportés et constatés à titre de revenus du Fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées.
- (ii) Les dons sont constatés lorsque reçus. Les dons en biens et services que la Fondation aurait en temps normal achetée sont constatés à leur juste valeur estimative. Les promesses de dons ne sont constatés que lorsque reçus.

Instruments financiers

La Fondation constate initialement les actifs financiers et passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie qui est évalué à la juste valeur.

Dons en nature

Les dons de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Fondation paralympique canadienne

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Des hypothèses sont utilisées pour l'estimation de la recouvrabilité des débiteurs, et le montant des charges à payer.

3. Gestion du capital

Les objectifs quant à la gestion du capital de la Fondation sont les suivants :

- a) Mettre en place des ressources suffisantes pour réaliser les priorités financières établies par le Conseil d'administration au cours de l'examen du plan stratégique;
- b) Protéger la capacité de la Fondation de continuer à être considérée comme organisme sans but lucratif et de réaliser les objectifs des différents Fonds;
- c) Investir des fonds dans les instruments financiers conformément à la politique de placement;
- d) Gérer les apports affectés à l'externe qui précise les conditions d'utilisation des ressources financières.

Le capital est constitué des soldes du fonds du Fonds d'administration général, du Fonds du Cercle des champions et du Fonds de la Campagne d'automne. Les besoins de trésorerie de la Fondation n'ont pas changés et sa stratégie générale, quant à la gestion de son capital, reste la même que pour l'exercice précédent. La Fondation s'est conformée aux exigences des apports affectés.

La Fondation contrôle son capital en se servant des différentes mesures financières qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

4. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2017	2016
	\$	\$
Débiteurs	(8 872)	(25 549)
Frais payés d'avance	(3 645)	-
Créditeurs et charges à payer	276 465	8 873
	263 948	(16 676)

5. Opérations entre apparentés

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), un organisme sans but lucratif indépendant, est responsable de tous les aspects entourant le rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hivers et contrôle la Fondation.

Fondation paralympique canadienne

Notes complémentaires

31 mars 2017

5. Opérations entre apparentés (suite)

L'Organisme fournit le soutien à la Fondation au moyen de ressources humaines, de marketing et de la communication, ainsi que des finances et de l'administration, dont les montants peuvent être estimés comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Salaire	168 106	171 291
Dépenses générales	-	78 172
	168 106	249 463

Au 31 mars 2017, la Fondation a un montant à recevoir de nul \$ (23 549 \$ en 2016) de l'Organisme et un montant à payer de 280 482 \$ (7 000 \$ en 2016) à l'Organisme. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Fondation a contribué un montant de 250 000 \$ (nul \$ en 2016) à l'Organisme.